



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 11 juillet 2024

Délibération n° 2024-16

Étaient présents :

Max Roustan - Richard Hillaire - Jean-Claude Auribault - Max Bordary-Marie-Christine Peyric

Absents excusés :

Christophe Rivenq avec pouvoir à Max Roustan
Bernard Saleix avec pouvoir à Richard Hillaire

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia Directeur Général
Alexia Debornes

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

CONVENTION « Le Jardin des Citoyens »

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2024-16 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer la convention avec Alès Agglomération,
- Autorise le Directeur Général à procéder à la mise en œuvre administrative, technique et budgétaire des dispositions de la convention.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA





BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 11 juillet 2024

Rapport n° 2024-16

Politiques Urbaines, partenariats institutionnels et prospective

Convention

« LE JARDIN DES CITOYENS »

Pièce(s) annexe(s) : - Projet de convention

Alès Agglomération porte l'action collective « Le jardin des citoyens », initiée dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville « Engagement Quartier 2030 », avec le concours de la Ville d'Alès, du bailleur social Logis Cévenols, de l'association intermédiaire Raison de Plus, de France Travail et de l'ANCT.

Cette action vise à recruter, former et faciliter l'intégration sociale et professionnelle de participants majeurs (plus de 25 ans) au maximum, issus des quartiers Politique de la ville, dans le cadre d'une opération de 6 mois (du 06/05/2024 au 31/10/2024) visant à renforcer l'entretien d'espaces verts et la propreté des quartiers Politique de la ville concernés, soit les Prés-Saint-Jean, les Cévennes, Rive Droite, Tamaris.

Logis Cévenols, le bailleur social d'Alès Agglomération, s'est associé à cette opération, d'une part en raison de ses valeurs éthiques de bailleur responsable et contributeur au développement social de son territoire, d'autre part en qualité de principal bailleur social des quartiers Politique de la ville d'Alès, avec des espaces verts importants, entretenus par sa régie, pour lesquels une « action externe » d'entretien complémentaire est en pleine cohérence avec les attendus sociaux précisés ci-dessus.

La coopération avec Alès Agglomération portera d'une part sur l'accompagnement des bénéficiaires par la régie, par un appui « pédagogique », technique, logistique et de mise à disposition gracieuse du matériel, et par un soutien financier au montage de l'opération, évalué forfaitairement à 15.000 €.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention avec Alès Agglomération ;
- D'autoriser le Directeur Général à procéder à la mise en œuvre administrative, technique et budgétaire des dispositions de la convention.

Convention "Le Jardin des Citoyens"

Entre :

La Communauté Alès Agglomération, représentée par M. Christophe RIVENQ, Président d'Alès Agglomération, Dénommée ci-après "Alès Agglomération",

Et

L'OPH Logis Cévenols, représenté par M. Thierry SPIAGGIA, Directeur général, ci-après désigné "Logis Cévenols".

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités financières et de mise à disposition de moyens matériels et humains, dans le cadre de l'action "Le Jardin des Citoyens", visant à entretenir les espaces verts du patrimoine Logis Cévenols des quartiers prioritaires de la Ville (QPV).

Le projet "Le Jardin des Citoyens" vise à résorber les problématiques socio-économiques des quartiers politiques de la ville, en mettant en place une initiative axée sur l'entretien des espaces verts publics et privés et la sensibilisation à l'environnement.

En partenariat avec l'association Raison de Plus, Alès Agglomération a conçu ce projet avec les objectifs suivants :

1. Insertion socio-professionnelle : Le projet offre une opportunité de formation et de travail dans le domaine de l'entretien des espaces verts pour les habitants des quartiers concernés. Ce volet comprend un processus de recrutement ciblé, un accompagnement socioprofessionnel assuré par Raison de Plus et un suivi individualisé des bénéficiaires pour favoriser leur insertion professionnelle, en partenariat avec France Travail.
2. Entretien des espaces verts : Des équipes composées des participants formés seront chargées de l'entretien régulier des espaces verts, comprenant des activités telles que le désherbage, la taille manuelle des arbustes et la collecte des déchets verts, en coopérant avec différents acteurs, dont l'OPH Logis Cévenols
3. Sensibilisation et animation : Le projet prévoit des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté pour les habitants du quartier, telles que des ateliers de compostage et des conférences sur les enjeux environnementaux locaux. Des événements réguliers seront également organisés pour valoriser les réalisations du projet et renforcer la cohésion sociale du quartier.

Le projet implique 15 bénéficiaires recrutés dans les quartiers prioritaires de la ville, ainsi qu'un encadrant technique, avec une parité homme-femme. Sur un cycle de 6 mois, les bénéficiaires seront répartis en trois groupes de 5, avec un encadrant pour chacun. Chaque participant bénéficiera de 80 heures par mois, tandis que l'encadrant aura un engagement de 600 heures au total, dont 80 heures directement avec les bénéficiaires et 20 heures de préparation/réunion.

Les bénéficiaires de l'action seront rémunérés sur la base de 80 heures par mois, conformément aux dispositions légales en vigueur.

"Le Jardin des Citoyens" combine insertion professionnelle, amélioration du cadre de vie et sensibilisation à l'écocitoyenneté dans les quartiers politiques de la ville. En engageant les habitants dans la préservation et

l'embellissement des espaces verts, il promeut une démarche participative et solidaire pour une meilleure qualité de vie pour tous.

Article 2 : Coordination de l'Action « Le jardin des citoyens »

L'action "Le Jardin des Citoyens" est soutenue dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville "Engagement Quartier 2030" et est portée par le service politique de la Ville d'Alès Agglomération en partenariat avec l'association intermédiaire Raison de Plus.

Alès Agglomération coordonne ce projet et assure la liaison avec les différents partenaires, dont la Ville d'Alès, le bailleur social "Logis Cévenol", France Travail et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Article 3 : Intervenants et responsabilités

Logis Cévenols accueille les bénéficiaires au sein de sa régie, qui est notamment en charge de l'entretien de ses espaces verts.

Avec l'appui permanent de l'encadrant technique, qui est l'interface avec le service politique de la Ville et l'ensemble des partenaires, la régie va former, mettre à disposition le matériel, et faire participer les bénéficiaires à l'entretien des espaces verts Logis Cévenols des QPV concernés. Il est à noter que les équipements de protection individuelle (EPI) sont fournis par le porteur de l'opération.

Sur le plan administratif, il est rappelé qu'Alès Agglomération a contractualisé avec l'association "Raison de Plus" le portage salarial des bénéficiaires.

Dans ce cadre, l'association « Raison de Plus » s'est engagée à :

- se conformer à toutes les consignes de sécurité inhérentes aux matériels mis en disposition, et a communiqué les polices et contrats d'assurances y afférents à Alès Agglomération avant le démarrage de l'action, garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages,
- être toujours en règle et satisfaire à tous les règlements administratifs, de police, de voirie et d'hygiène, le tout à ses frais, risques et périls exclusifs, de manière à ce qu'en aucun cas Logis Cévenols ne puisse être inquiété, ni recherché à ce sujet,
- utiliser le matériel mis à sa disposition par la présente sous sa responsabilité et à ses risques et périls, et elle est seule responsable à l'égard des tiers des dommages causés par son personnel ou par les choses dont elle a la garde.

Article 4 : Conditions financières

Afin d'accompagner la bonne réalisation de l'action, en complément de l'accueil des bénéficiaires et de la mise à disposition du matériel, Logis Cévenols s'engage à apporter un financement de 15 000 €, sans préjudice des apports financiers des autres partenaires.

Sur le plan administratif, un versement de 50% sera réalisé à signature de la convention, et les 50% restants seront débloqués sur la base du bilan de l'opération.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois, à compter de sa date de signature. Elle pourra être renouvelée par accord mutuel des parties.

Article 6 : Suivi et évaluation

Un comité de suivi sera mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de l'action "Le Jardin des Citoyens". Ce comité sera composé de représentants des parties signataires de la présente convention.

Article 7 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Fait en trois exemplaires, à Alès, le 03/05/2024.

Pour Alès Agglomération

Le Président

C. RIVENQ

Pour Logis Cévenols

Le Directeur Général

T. SPIAGGIA